

### Séance du mardi 6 juin 2023 à 20h00 Salle Léman – Complexe de Montoly

#### Participants :

Autorités	Mme Jeannette Weber, Municipale et Présidente M. Gilles Davoine, Municipal Mme Ioulia Esreb, Conseillère communale Mme Sabine Million, Conseillère communale
Etablissement primaire	Mme Patricia Aviolat, Doyenne en charge de la Direction Mme Frédérique Zeggani, Enseignante
Etablissement secondaire	M. Cédric Rossier, Directeur Mme Viviane Menétrey, Enseignante M. Jean-Marc Olivet, Enseignant
Sociétés civiles	Mme Fabienne Maréchal, APE-Gland Mme Bettina Schoepflin-Ettaleb, PPLS Mme Patricia Storti, CRL Mme Anita Waeber, La Ruche
Parents	Mme Valérie Bujès Mme Vèrène Cruchet Bodelet Mme Magali de Preux Boscardin M. Nicolas Lambelet Mme Claudia Pereira André M. Dominique Pernet
Pour le PV	Mme Samanta Al-Yammouni, Secrétaire et Coordinatrice des manifestations du Service de l'enfance et de la jeunesse
<u>Excusés :</u>	M. Sébastien Bertherin, Conseiller communal M. Simo Mers, Conseiller communal Mme Bettina Thuillard, Directrice M. Olivier Moeri, Enseignant Mme Barbara Konrad, Conseillère école-famille

La séance est ouverte à 20h15.

Madame Jeannette Weber informe les membres du Conseil d'établissement présents de l'intervention de Madame Marie-Pierre Van Mullem, Présidente de l'APE Vaud, dans le cadre de la présente séance.

Les communications des différents quarts seront transmises à l'issue de la présentation.

## 1. Bienvenue

Les membres ont été convoqués par courriel le 31 mai 2023 avec le détail de l'ordre du jour pour lequel aucune question ou remarque n'est formulée.

La séance se tiendra alors selon l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue
2. Intervention de Madame Marie-Pierre Van Mullem, Présidente de l'APE Vaud :
  - Présentation du cadre du Conseil d'Établissement
  - Présentation du projet Quarto
  - Travail de groupe sur un projet commun, l'Assemblée des parents
3. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2023
4. Communication des autorités communales
5. Communications de l'Établissement primaire
6. Communications de l'Établissement secondaire
7. Communications des sociétés locales
8. Communications des parents d'élèves
9. Divers

## 2. Intervention de Madame Marie-Pierre Van Mullem

Il est difficile pour les parents de siéger au Conseil d'établissement. Pour les accompagner dans cette mission et leur apporter les informations utiles, l'APE Vaud, dans le cadre de son projet Quarto, propose 4 types d'ateliers à tous les parents du Canton :

- Besoins des parents
- Communication
- Loi, rôle et compétences
- Assemblée des parents

Les questions fréquentes que se posent les parents sont les suivantes :

- Quelles sont les limites du CET ?
- Comment prendre sa place au sein du CET ?
- Comment communiquer avec les autres parents représentés étant donné qu'ils doivent avoir une voie collective et ne pas se baser uniquement sur leur propre expérience ?

Il est important de construire une confiance entre les membres au vue des enjeux existants pour tous : peur d'être jugés, insécurité,...

Le rôle et fonctionnement du Conseil d'établissement est défini dans le règlement de celui-ci. Toutefois, concrètement, avec le temps imparti (3 séances) et les moyens à disposition, que veut-on mettre en place ?

Les membres du Conseil d'établissement sont répartis en groupes de travail pour réfléchir à cette question.

Ci-dessous les retours :

- Volonté d'avoir plus d'échanges, raison pour laquelle une demande avait été faite pour passer de 3 à 4 séances du CET par année. La mise en place de commissions pourrait être un bon compromis. Néanmoins, par le passé, ces échanges n'aboutissaient pas et certaines demandes restaient sans réponse ou se heurtaient à un refus catégorique sans explications.

- Réflexions et partage sur des projets (exemple : nouveau collègue)
- Avoir une thématique sur l'année scolaire ou 4 thèmes qui concernent tout le monde: harcèlement, jardins, communication, Fête du Chêne
- Elargir le pouvoir décisionnel du CET  
Le CET est un organe légal qui peut adresser des idées.  
Il peut également avoir une délégation de compétences et de pouvoir de la Ville. Il conviendrait alors d'identifier les sujets sur lesquels le CET souhaite avoir cette délégation.
- Rendre le CET attractif
- Organiser l'Assemblée des parents  
Selon le règlement du CET, le quart parents se doit d'organiser l'Assemblée des parents pour recueillir leurs questions. L'idée n'est pas de créer cet espace pour que les parents fassent part de leurs problèmes mais de construire un échange sur des thématiques sur lesquelles nous souhaitons entendre les parents. L'APE souhaite, par ailleurs, pouvoir toucher davantage de parents mais n'arrive pas à avoir un contact direct avec les parents. Cela s'explique notamment par le fait que l'Association ne dispose pas d'une liste avec l'ensemble des contacts. A ce jour, l'association compte seulement 30 membres alors que la Ville compte 1'700 élèves ; cela n'est alors pas représentatif du public cible.

### **3. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **4. Communications des autorités communales**

Suite à la démission de M. David Capelli, Directeur de la Ruche, la Fondation sera désormais représentée par Mme Anita Waeber, responsable pédagogique de l'UAPE Uni'Vert.

### **5. Communications de l'établissement primaire**

Mme Bettina Thuillard est en arrêt maladie jusqu'au 30 juin 2023. Aucune communication n'a été faite à ce jour aux parents étant donné la courte période concernée. Si Madame Thuillard devait ne pas revenir pour la rentrée scolaire 2023-2024, les parents des élèves seraient alors informés de son absence.

### **6. Communications de l'Etablissement secondaire**

Pas de communications.

### **7. Communications des sociétés locales**

Pas de communications.

### **8. Communications des parents d'élèves**

Le quart parents propose pour le poste vacant des sociétés locales de solliciter le Colibri ou Vivag.

## 9. Echanges divers

Suite aux différentes réflexions, il est convenu de créer une commission sur la délégation de compétences.

Celle-ci sera composée des membres suivants :

- Gilles Davoine
- Ioulia Esreb
- Cédric Rossier
- Frédérique Zeggani
- Fabienne Maréchal
- Valérie Bujès

Une première séance sera à prévoir avant le prochain Conseil d'établissement.

La séance est clôturée à 22h05.

### AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

La Présidente



Jeannette Weber

La Secrétaire



Samanta Al-Yammouni

### Dates des prochaines séances :

- Pour le Bureau – à 18h00 :
  - Mardi 31 octobre - Salle de l'horloge, Grand'Rue 38
- Pour le Conseil d'établissement – à 20h00 :
  - Mardi 21 novembre - Salle 101, Collège des Tuillières